

Compte Rendu Sommaire du Conseil Municipal
Séance du 18 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 février 2015
Nombre de conseillers présents	: 14	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	publication	: 20 février 2015

Etaient présents : Véronique BERTHO, Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Corinne TOULME, Stéphane CLEMENT, Anne-France NAUDIN, Hervé MICHE DE LA BAUME, Hugues BANNET, Thomas PERRARD, Yann COCHENNEC et Pierrick THOMAS

Etait absente excusée ayant remis pouvoir : Cécile GUILLOTTE a remis pouvoir à Véronique BERTHO
Secrétaire de séance : Thomas PERRARD

Avant d'aborder les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion de conseil municipal de l'année 2015, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Paco DUDOUIT né le 29 décembre 2014.

01. Tarifs droits de place pour l'année 2015

Les tarifs « droits de place » n'ont jamais varié depuis leur entrée en vigueur, c'est-à-dire depuis l'instauration du marché Place Abeille Flandre. Alors que le seul tarif applicable jusqu'ici était de 1.00 euro le mètre linéaire, sur proposition des membres de la commission communale des finances qui s'est réunie le 16 février 2015, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs journaliers « droits de place » suivants :

- * 1.00 euro le mètre linéaire pour tout demandeur qui n'aurait besoin ni d'eau ni d'électricité
- * 1.50 euro le mètre linéaire pour tout demandeur qui aurait besoin d'eau ou d'électricité
- * 3.00 euros le mètre linéaire pour tout demandeur qui aurait besoin d'eau et d'électricité.

02. Convention d'occupation temporaire du domaine public aux Grands-Sables par Monsieur Grégory STEPHANT pour un projet d'école de Stand Up Paddleboard

Les élus émettent un avis favorable au projet d'école de Stand Up Paddleboard aux Grands-Sables porté par Monsieur Grégory STEPHANT. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public pour cette année, sachant que la période d'activité se situe entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2015. Le lieu proposé à Monsieur STEPHANT se trouve à l'entrée de la plage côté Samzun. La redevance journalière requise correspond au droit de place précédemment voté, c'est-à-dire 1.00 euro le mètre linéaire.

A propos de stationnement dans le secteur des Grands-Sables, Monsieur Dominique ROUSSELOT, Adjoint aux Travaux, indique avoir rencontré Madame Isabelle GUILLAUME, propriétaire d'un terrain remontant le vallon d'Arnaud, derrière l'unité de dessalement. Elle serait favorable à une mise à disposition d'une partie de son terrain à des fins de stationnement.

03. Article 18-3 du Cahier des Charges du Lotissement de Lannivrec : discussion de cette clause à la demande d'un propriétaire

Madame le Maire fait part à ses collègues d'un courrier reçu de Monsieur et Madame Benoît ROGNON-SÅASKI, propriétaires d'un terrain au village de Lannivrec.

Monsieur et Madame ROGNON-SAASKI se sont rendu propriétaire d'un terrain sur le lotissement communal de Lannivrec en vue d'y faire édifier leur résidence principale par acte notarié en date du 6 avril 2012.

Par la même, ils ont accepté les clauses du cahier des charges annexé au titre de propriété, et notamment le fait que pendant 15 ans après la signature de l'acte de vente entre le propriétaire et l'acquéreur, toute cession est interdite afin d'éviter toute spéculation. Il est précisé par ailleurs que cette clause sera discutée en cas de décès, de divorce, de séparation de corps, mutation du lieu de travail, problèmes financiers ou tout cas obligeant le changement de résidence principale.

Leur requête consiste à demander la levée des clauses de l'article 18-3 du Cahier des Charges, au motif de leur obligation «de quitter Locmaria pour la Finlande, car Madame ROGNON-SAASKI y reprend ses études en août 2015».

Considérant la situation de Madame ROGNON-SAASKI contrainte de suivre des études à l'étranger, les élus répondent, à l'unanimité, favorablement à leur demande.

Il est ajouté que, conformément au cahier des charges, le projet de cession devra être porté à la connaissance de la commune dans les termes et formes figurant à l'article 18-4.

04. Convention d'installation et de maintenance d'un système de télé-relevé des compteurs d'eau sur la mairie

Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature de la convention tripartite (Commune-Eau du Morbihan-SAUR) prévue pour l'installation et la maintenance d'un système de télé-relève des compteurs d'eau. Il s'agit d'installer un boîtier étanche fixé sur une armature métallique servant de point d'accroche et de support d'antenne. Ce concentrateur et l'antenne seront fixés sur les poutres de la charpente de la mairie sous la responsabilité de la SAUR. La convention est conclue jusqu'à la fin de la période de délégation du service public de distribution d'eau potable de la CCBI assurée par SAUR, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

05. Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération

S'agissant du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération, deux autorités sont amenées à exercer leur pouvoir de police, le Département du Morbihan, d'une part et la commune de Locmaria Belle-Ile, d'autre part. Compte tenu de cette situation, il est apparu opportun de préciser la répartition des obligations des dites autorités.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le conseil général du Morbihan a adressé une proposition de convention entre le Département du Morbihan et la commune de Locmaria Belle-Ile.

Monsieur Dominique ROUSSEOT indique que l'objet de la présente convention est de préciser les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties sur domaine public routier départemental en agglomération

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce document.

06. Convention relative aux modalités de délivrance des cartes insulaires dans le cadre de la délégation de service public relative à la desserte des îles du large

Madame le Maire précise que lors des négociations de l'automne dernier dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public en matière de transport maritime, Monsieur le Président du Conseil Général du Morbihan a bien voulu accepter le principe du dépôt des dossiers de demandes de cartes réservées aux insulaires dans les mairies. Afin de formaliser le bon fonctionnement de ce dispositif, le Conseil Général propose la signature d'une convention avec la commune. Ainsi, les demandeurs déposeront un dossier complet en mairie, apportant la preuve d'une présence effective de 6 mois consécutifs sur le territoire communal. Ce dossier sera ensuite examiné par les membres de la commission communale en charge des tarifs insulaires qui émettront un avis. Puis, il sera expédié au Conseil Général pour accord. Les élus émettent un avis favorable à la signature de cette convention.

07. Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies et la fourniture de services associés constitué par le Syndicat Morbihan Energies

A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, sont concernés les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts). La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques. La commune est impactée pour le site de Lannivrec.

Aussi, comme l'explique Monsieur Bernard GIARD, Vice-Président du Syndicat Morbihan Energies, la mise en concurrence devient donc obligatoire et pour faciliter les démarches de ses adhérents exerçant des missions d'intérêt général, le Syndicat propose de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autres énergies sur son territoire.

Ainsi, les élus acceptent que Madame le Maire signe l'acte constitutif du groupement de commandes. Cette démarche est gratuite pour la collectivité.

08. Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics :
Information n° 6

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

35. Décision du 08.12.2014

Avenant au contrat Electricité « tarif jaune » : réduction de la puissance de 84 kVa à 54 kVa à compter du 01.01.2015
EDF Collectivités

36. Décision du 15.12.2014

5 kilos de peinture routière – noir
Color'Isle
Montant : 76.24 euros TTC

37. Décision du 21.01.2015

Remplacement blocs autonomes de secours camping de Lannivrec
La Protection Armoricaïne
Montant : 535.97 euros HT

38. Décision du 21.01.2015

Batteries détection incendie Salle et complexe de Lannivrec
CHUBB
Montant : 187.20 euros TTC

39. Décision du 21.01.2015

Empierrement village de Kervic
Travaux Publics Services
Montant : 4701.36 euros TTC

40. Décision du 06.02.2015

Commande de panneaux de signalisation
Signaux Girod
Montant : 1 085.34 euros TTC

41. Décision du 13.02.2015

Produits entretien école
Groupe Pierre Le Goff
Montant : 451.62 euros TTC

09. Divers

- Réfection de la toiture et ravalement de la mairie :

L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans la presse.

Les travaux se décomposent en 3 lots : ravalement, couverture, menuiseries intérieures et cloisons. Les réponses doivent être parvenues en mairie avant le vendredi 6 mars 2015 à 12 heures 00.

Madame le Maire propose que les membres de la commission communale des travaux se réunissent rapidement ensuite afin de prendre connaissance des offres.

- Affaire Commune/ALLPA Association pour l'Application de la loi Littoral dans le Pays d'Auray

Le Conseil d'Etat a fixé l'audience concernant cette affaire (Permis de construire de Madame Marie-Pierre COLIN à Borduro datant du 31 mai 2007) au mardi 24 février 2015.

- Commune nouvelle

Madame le Maire précise qu'elle rencontre Monsieur le Préfet du Morbihan le mardi 24 février 2015 afin d'évoquer le sujet. Elle sera accompagnée de Madame le Maire de Bangor.

- Temps d'Activités Périscolaires

Le planning est arrêté pour la prochaine période, étant entendu qu'en accord avec Madame le Maire et sous sa responsabilité, une participation de parents sera rendue possible dans le cadre de l'atelier de préparation du char de l'école en vue de participer au carnaval.

- Recensement de la population

Le recensement, qui s'est terminé le 14 février 2015, s'est bien déroulé. Les données officielles ne seront connues qu'en fin d'année, mais on devrait constater un accroissement du nombre d'habitants permanents.

- Demandes de subventions émanant des associations

Le délai de dépôt des demandes est reporté au 28 février 2015.

- Assemblée Générale des Iles du Ponant

Madame BERTHO tient informés ses collègues des dispositions importantes prises lors de l'AG du 14 février 2015 où elle dit avoir été très heureuse de rencontrer à la fois des représentants de l'Etat, de la Région, des Départements mais aussi de pouvoir discuter de problématiques insulaires entre élus insulaires.

- Nouveau câble électrique

Monsieur Bernard GIARD retrace sa visite en Allemagne, dans le cadre du Syndicat Morbihan Energies, à l'usine où a été construit le nouveau câble qui doit arriver sur l'île aux environs du 10 mars 2015.

La séance est levée à 20 heures 30